



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à BUJALEUF, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	28	4	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, BOUR Coline à MUZETTE Thierry, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric à SIMON Philippe.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine

Membres absents : CHAMPAUD Marc

Secrétaire de séance : Thierry MUZETTE

INSTITUTION

Délibération n°64-2021 : Eau et Assainissement – Choix du bureau d'étude pour l'étude de transfert de la compétence

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il a été décidé de faire une étude de transfert de la Compétence Eau et Assainissement avec son transfert à la Communauté de Communes au plus tard au 1^{er} janvier 20206. Cette étude peut être financée par l'agence de l'Eau à hauteur de 60 % (demande de subvention déjà faite) et par le Conseil Départemental à hauteur de 20%

Suite à une consultation par procédure adaptée, 2 cabinets d'étude ont fait une offre.

Considérant que l'analyse des offres s'est effectuée conformément aux règlements de la consultation, Monsieur le Vice-Président informe que le classement final des offres a conduit à retenir le cabinet d'étude suivant :

SPQR – 23 rue Garcin – 69 003 Lyon en groupement avec
le cabinet d'avocats ADMYS et le bureau d'études techniques VERDI

Le montant du marché s'élève à 39 825 € HT.

Le plan de financement de cette étude s'établit comme suit

Etude de transfert de la compétence Eau et Assainissement	
DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT
Réalisation de l'étude	39 825 €
TOTAL	39 825 €

Montant du financement public nécessaire pour le projet demandé :

Etude de transfert de la compétence Eau et Assainissement		
DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX
Agence de l'eau	23 895 €	60 %
Conseil Départemental CDDI	7 965 €	20 %
Autofinancement	7 965 €	20 %
TOTAL	39 825 €	100,00 %

Monsieur le Vice-Président précise que la réunion de lancement de l'étude se déroulera en septembre. La durée prévisionnelle de l'étude est de 15 mois.

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
Vu la délibération 100-2017 du 05 décembre 2017 portant sur l'étude pour la réalisation de neuf schémas directeurs et étude de transfert de compétence sur l'ensemble du territoire communautaire : demande de subventions,
Considérant que la demande de subvention au Conseil Départemental n'avait pas été formulée pour l'étude de transfert,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- VALIDER le projet d'étude et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- ATTRIBUER le marché pour l'étude de transfert de la compétence Eau et Assainissement à la société SPQR (mandataire) en groupement avec ADMYS AVOCATS et avec VERDI pour un montant de 39 825 € HT,
- AUTORISER Madame la Présidente à déposer la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental,
- CREER un comité de pilotage composé de la Présidente de la CCPV, des Vice-Présidents, du Maire ou de son représentant de chaque commune membre, des membres de la commission Eau et Assainissement de la CCPV, de l'ARS, de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et du SATESE,
- CREER un comité technique composé de la Présidente de la CCPV, du Vice-Président en charge de la compétence Eau et Assainissement, de la Vice-Présidente en charge des finances, du Vice-Président en charge de l'Environnement,
- AUTORISER Madame la Présidente à signer les pièces du marché et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 12 juillet 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
6, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **21 JUIL. 2021**
Publié le : **21 JUIL. 2021**

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210701-DEL-64-2021-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021